Centre d'Experts et Formations

# Charte des établissements recevant du public (ERP) pour le respect et la conformité de QUALIOPI

Je soussigné(e), Didier ROBIN, responsable de l'établissement Centre Experts et Formations, m'engage à :

- Utiliser et transmettre les documents demandés par le Centre d'Experts et Formations - **CEF** pour le respect des procédures.
- Utiliser tous les moyens humains et techniques adaptés visant la satisfaction et la sécurité des stagiaires.
- Être dans une démarche d'amélioration continue de mes compétences.
- Faire remonter toutes insatisfactions au Centre d'Experts et Formations dans un souci d'amélioration continue.
- Fournir tout l'équipement nécessaire au bon déroulement de la formation :
  - Chauffage/climatisation, paperboard, vidéoprojecteur, connexion internet haut débit.
- Réaliser un entretien avec le Centre d'Experts et Formations à l'issue de la formation dans mon établissement afin de connaître les avis des stagiaires sur ma prestation et mettre en place les actions correctives éventuelles.

J'atteste aussi que mon établissement respecte les normes d'accessibilité permettant aux personnes en situation de handicap de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental…).

L'accessibilité ou la sécurité de mon établissement et de ses abords concerne :

- Les cheminements extérieurs.
- Le stationnement des véhicules.
- Les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments.
- Les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments.
- Les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public.
- Les portes, les sas intérieurs et les sorties.
- Les revêtements des sols et des parois.
- Les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).

Pour conclure, je m'engage à l'ensemble des points précités en qualité de prestataire externe.

Fait à Voiron le 27 novembre 2021

Signature du Président de l'établissement